

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 juin 2013

---

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE  
ET FINANCIÈRE - (N° 1130)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par  
M. Blanc et M. Houillon

-----  
**ARTICLE 14**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 14 abroge et renumérote certains articles du code de procédure pénale pour tenir compte de la création du procureur financier. Ces dispositions deviennent inutiles s'il est renoncé à la création du procureur de la République financier.